



CTM du 25 novembre 2020
Déclaration liminaire
OTE : DREETS/DDETS
Quand l'entêtement du décideur politique
«*confine*» à l'aberration !

Monsieur le président,

Avant d'aborder, l'ordre du jour de cette instance, nos organisations syndicales se doivent de rappeler que ce 25 novembre 2020 est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pour rappel : Une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail.

Le CTM de ce jour est réuni pour examiner le décret relatif à l'organisation et aux missions des DREETS et des DDETS.

Suite au vote unanime défavorable des organisations syndicales au CSFPE du 16 novembre 2020, force est de constater que d'une part, le visa du décret du corps des contrôleurs du travail en date du 29 janvier 1994 et d'autre part l'avis des CTM travail/emploi et finances sont écartés, seul l'avis du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE étant requis.

Pourtant, ce décret est l'alpha et l'oméga de la nouvelle organisation des services déconcentrés projetée par l'OTE qui doit, quoi qu'il en coûte, se faire dans un calendrier insoutenable.

Calendrier qui fait fi d'une part, d'un confinement obligeant les agents à télétravailler 5 jours par semaine, perdant ainsi le sens du collectif, et d'autre part d'une mobilisation totale des services du ministère du travail pour accompagner les entreprises et les salariés face à la situation inédite et exceptionnelle que notre pays traverse.

PSE – APLD – ARME – PLAN JEUNE – etc... les agents sont investis sur tous les fronts. Il est inconcevable de leur demander en plus d'absorber une restructuration organisationnelle profonde dans des conditions acceptables !

Le premier confinement, qui s'inscrivait dans la première loi d'urgence sanitaire, aurait dû susciter a minima, un retour d'expérience sur le bien fondé de cette réforme. Il est rappelé de nouveau que les services, dans leur configuration actuelle, ont démontré leur capacité et leur réactivité d'action qui font le cœur des métiers des DIRECCTE et des DIECCTE. Par ailleurs, la configuration actuelle est la plus efficace pour assurer un lien efficace entre les champs travail et emploi.

Pour les usagers des services de notre ministère, le sujet « emploi et formation » constitue la préoccupation majeure en ces temps de crise. La réforme envisagée n'apportera que du flou et risque de perturber les réponses attendues tant côté entreprises que côté salariés ou demandeurs d'emploi.

Cette période n'a d'ailleurs pas démontré de plus-value à mettre en place transversalement les dispositifs dévolus à la cohésion sociale et ceux des DIRECCTE et des DIECCTE.

La coordination de l'action des deux réseaux a visiblement été suffisante.

Les agents en ont pris acte, et, à l'incertitude et l'inquiétude ont succédé l'incompréhension, le fatalisme et la peur de perdre un peu plus le sens de leur engagement au risque de tomber dans un « maelstrom administratif » qui ne pourra que scléroser leur action.

Nos organisations syndicales ont maintes fois alerté sur les réductions drastiques d'effectifs dans l'ensemble des services du Ministère et voient en filigrane, à travers chaque article de ce décret, se dessiner les mutualisations et les économies d'échelle qui permettront de poursuivre cette trajectoire dangereuse.

Pourtant, demain plus qu'aujourd'hui face à une crise économique sans précédent, l'accès et le maintien dans l'emploi et un travail de qualité sera l'une des premières préoccupations de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle il faut des services forts, en capacité de faire face... « **Les combats importants et les défis immenses** » (*sic Madame la ministre du travail*) ne se surmontent pas sans une réelle volonté politique. Celle de redonner au ministère du travail ses lettres de noblesse et toute la latitude nécessaire à la conduite des actions que les Français sont en droit d'attendre.

Les agents, profondément attachés à leur action de service public, y sont prêts mais pas à n'importe quel prix.

Nous alertons de nouveau au risque de voir s'envoler les RPS dans des effectifs déjà à bout de souffle.

Il ne peut être passé sous silence le fait que la pandémie a aussi un impact psychique et psychologique sur le plan de la santé au travail des agents : souffrance qui n'est pas toujours identifiée.

Cette crise sanitaire majeure et ses conséquences ont entraîné de profondes et brutales mutations du travail : organisation qui impacte également la vie personnelle des agents.

La poursuite de cette réforme, totalement « déshumanisée » et purement technocratique, témoigne d'une absence totale de stratégie, de cohérence et de prospective et d'un irrespect total pour celles et ceux, pour qui, servir l'État et leurs concitoyens dans les territoires, n'est pas une vue de l'esprit.

Pour toutes ces raisons, le SYNTEF-CFDT et l'UNSA ITEFA demandent le retrait de cette réforme et voteront contre ce texte.